

Santé & environnement : de l'observation à l'action

Pour développer un environnement
favorable à la population

JOURNÉE ANNUELLE
DE LA PLATEFORME SANITAIRE ET SOCIALE

UNIVERSITÉ DE PICARDIE, 28 NOVEMBRE 2023



Table ronde

Le Plan régional santé environnement 4, enjeux et perspectives

M^{me} Nadia Rouache, Région Hauts-de-France

M^{me} Séverine Corbanie, Région Hauts-de-France

M. Ilias Halitim, ARS Hauts-de-France



PLAN RÉGIONAL SANTE ENVIRONNEMENT 4 (PRSE4)

JOURNÉE ANNUELLE DE LA PLATEFORME
SANITAIRE ET SOCIALE

28 novembre 2023
Amiens

Présentation du 4^{ème} Plan national santé environnement : « Un environnement, une santé » (2021-2025)

Contexte :

Adopté en mai 2021 pour la période 2021-2025. Sa mise en œuvre a été placée sous le co-pilotage des ministères en charge de la santé et de l'écologie.

Objectifs du PNSE 4 :

Elaboré autour du concept « **One Health** » ou « **Une seule santé** », le PNSE 4 propose d'agir sur les facteurs environnementaux qui affectent à la fois la santé humaine, animale et plus largement celle des écosystèmes.

Il vise également à mieux connaître, former et informer les populations aux impacts sanitaires des pollutions environnementales.



Le Plan régional santé environnement 4

Le PRSE 4 vise à décliner sur la période 2024-2028 les enjeux du Plan National Santé Environnement (PNSE), adaptés aux priorités et spécificités de notre territoire.

Copilotes du plan : Agence Régionale de Santé, DREAL et Conseil Régional Hauts-de-France

Les enjeux de la déclinaison du PNSE en PRSE sont :

- Une adaptation au **contexte local**,
- L'**association des acteurs locaux** dans l'élaboration et la mise en œuvre des actions,
- La **cohérence et la bonne articulation avec les plans, stratégies, schémas régionaux et infrarégionaux**

SRADDET

PAT

CPER

PPA

PCAET

PLU

- Le **décloisonnement, la cohérence et la visibilité** des politiques publiques

Le cadre du PRSE4

L'instruction ministérielle du 13 avril 2022 précise les modalités suivantes à intégrer dans le PRSE4 :

- Intégrer l'approche « **une seule santé** » dans le PRSE ;
- **Intégrer les principes généraux du PNSE 4** et décliner obligatoirement un certain nombre de ses actions ;
- **Poursuivre les actions des PRSE 3** qui s'avèrent fructueuses ;
- **Mettre en cohérence le PRSE** avec le projet régional de santé et les autres plans et schémas régionaux et infrarégionaux



Le plan devra être opérationnel pour le 31 décembre 2023



Gouvernance du PRSE 4

- **Un comité de pilotage** : organe décisionnaire composé du Président de Région, de l'ARS, du Préfet de région et DG DREAL.
- **Un comité de pilotage élargi** : nouvelle instance permettant l'intégration de nouveaux acteurs institutionnels dans le pilotage du PRSE en cohérence avec le concept « Une seule santé » (DRAAF, DREETS, Education nationale). Il valide le bilan annuel du plan, fixe les grandes orientations en matière d'évolution du plan et de communication sur le PRSE.
- **Un comité d'animation** L'équipe est composée des 3 chargés de missions PRSE de l'ARS, de la DREAL et de la Région.
- **Le GRSE** constitue l'instance de concertation pour l'élaboration et la mise en œuvre du PRSE. Il est composé de représentants concernés par le domaine de la santé-environnement au niveau régional.

Le projet de PRSE4 Hauts-de-France en un coup d'oeil

Axe 1 – Renforcer la prévention et la gestion des zoonoses et des espèces à enjeux pour la santé humaine et animale

OS 1.1 - Renforcer la prévention, la gestion et la lutte contre les zoonoses liées à la faune sauvage, aux animaux d'élevage et domestiques
OS 1.2 - Améliorer la gestion des espèces à enjeux pour la santé humaine et animale (espèces exotiques envahissantes, espèces nuisibles à la santé)

Axe 2 - Réduire les risques sanitaires liés aux activités humaines

OS 2.1 - Travailler avec les acteurs des principaux secteurs d'activités de la région à une meilleure prise en compte des impacts de l'environnement sur la santé
OS 2.2 – Mobiliser les acteurs au sein des territoires, en particulier les collectivités, quant à leur rôle en matière de santé-environnement

Axe 3 - Renforcer les modes de vie, de consommation, et les environnements intérieurs respectueux de la santé

OS 3.1 - Réduire l'exposition aux substances nuisibles pour la santé dans les milieux clos et les activités quotidiennes
OS 3.2 - Promouvoir la qualité sanitaire des logements, tout en luttant contre la précarité énergétique
OS 3.3 - Promouvoir une consommation alimentaire favorable à la santé
OS 3.4 - Favoriser la prise en compte des enjeux en santé-environnement par les parents et futurs parents et par les professionnels de la périnatalité
OS 3.5 – Favoriser la santé auditive

Axe 4 - Agir de manière coordonnée pour un urbanisme et un aménagement du territoire favorables à la santé

OS 4.1 - Accompagner les collectivités territoriales et les acteurs de l'aménagement dans l'utilisation des leviers à leur main pour intégrer la santé dans les projets d'aménagement
OS 4.2 - Développer des projets d'aménagements et d'urbanisme intégrant les enjeux de santé-environnement et d'adaptation au changement climatique

Axe 5 - Produire et partager les connaissances en santé-environnement pour favoriser le pouvoir d'agir de chacun

OS 5.1 – Améliorer les connaissances des expositions de la population des Hauts-de-France en matière de santé-environnement
OS 5.2 – Renforcer l'observation régionale et locale en santé-environnement et l'outillage des collectivités
OS 5.3 - Renforcer le pouvoir d'agir des habitants, notamment des jeunes, en santé-environnement



AXE 1 - Renforcer la prévention et la gestion des zoonoses et des espèces à enjeux pour la santé humaine et animale

+ AXE 1 - Renforcer la prévention et la gestion des zoonoses et des espèces à enjeux pour la santé humaine et animale / Contenu

OS 1.1 - Renforcer la prévention, la gestion et la lutte contre les zoonoses liées à la faune sauvage, aux animaux d'élevage et domestiques

OO 111 - Développer le partage de connaissances sur les zoonoses au sein du réseau d'acteurs régional "Une seule santé", auprès des collectivités et du grand public

OO 112 - Améliorer la lutte contre les zoonoses au niveau régional

OO 121 - Améliorer la connaissance de la localisation, de la prolifération et des impacts des espèces à enjeu pour la santé humaine et animale

OO 122 - Soutenir la montée en compétences des collectivités et des professionnels de santé sur les espèces à enjeu pour la santé humaine et animale

OO 123 - Informer le grand public sur les pratiques à adopter vis-à-vis des espèces comportant des risques pour la santé humaine et animale

OS 1.2 - Améliorer la gestion des espèces à enjeux pour la santé humaine et animale (espèces exotiques envahissantes, espèces nuisibles à la santé)



AXE 2 - Réduire l'impact des activités humaines sur l'eau, l'air et le sol en matière de risques sanitaires pour l'homme et les écosystèmes

+ AXE 2 - Réduire l'impact des activités humaines sur l'eau, l'air et le sol / Contenu

OS 2.1 - Mobiliser les acteurs, au cœur des territoires, notamment les collectivités, quant à leur rôle en matière de santé-environnement

OO 211 - Renforcer les compétences des acteurs territoriaux pour agir en matière de qualité de l'air

OO 212 - Outiller les territoires pour une gestion préventive et coordonnée de l'eau

+ AXE 2 - Réduire l'impact des activités humaines sur l'eau, l'air et le sol / Contenu

OS 2.2 - Renforcer les pratiques des acteurs des principaux secteurs d'activités de la région pour réduire leurs impacts sur l'air, l'eau, le sol et la santé humaine

OO 221 - Renforcer la prise en compte, par les acteurs industriels, des enjeux de santé-environnement

OO 222 - Renforcer les pratiques des professionnels en matière d'agriculture favorable à l'environnement et à la santé humaine dans un contexte de changement climatique

OO 223 - Renforcer les compétences des acteurs du secteur du transport en matière de réduction des impacts sanitaires de leur activité

OO 224 - Favoriser la transition énergétique et écologique du système de santé dans une approche « Une seule santé »



AXE 3 - Renforcer les modes de vie, de consommation, et les environnements intérieurs respectueux de la santé

+ AXE 3 - Renforcer les modes de vie, de consommation, et les environnements intérieurs respectueux de la santé / *Contenu*

OS 3.1 - Réduire l'exposition aux substances nuisibles pour la santé dans les milieux clos et les activités quotidiennes (biocides, achats responsables, expositions quotidiennes aux produits chimiques et perturbateurs endocriniens ...)

OO 311 - Améliorer les pratiques de consommation du grand public sur les produits nuisibles pour la santé

OO 312 - Améliorer la santé des publics vulnérables liée à la qualité de l'air intérieur

OS 3.2 - Promouvoir la qualité sanitaire des logements, tout en luttant contre la précarité énergétique

OO 321 - Améliorer les pratiques des professionnels et occupants du bâtiment conciliant performances énergétiques et confort / santé

+ AXE 3 - Renforcer les modes de vie, de consommation, et les environnements intérieurs respectueux de la santé / *Contenu*

OS 3.3 - Promouvoir une consommation alimentaire favorable à la santé

OO 331 - Améliorer les connaissances et les pratiques du grand public et des publics vulnérables sur l'alimentation favorable à la santé

OO 332 - Encourager les collectivités territoriales à multiplier les initiatives en faveur du "bien manger"

OO 333 - Encourager l'accessibilité pour tous à une alimentation favorable à la santé et à l'environnement

OS 3.4 - Favoriser la prise en compte des enjeux en santé-environnement par les parents et futurs parents et par les professionnels de la périnatalité

OO 341 - Développer la mobilisation et l'évolution des pratiques des professionnels de la périnatalité

OO 342 - Améliorer les connaissances des futurs et actuels parents

OS 3.5 – Favoriser la santé auditive

OO 351 - Soutenir la poursuite de la sensibilisation des professionnels et la structuration du réseau d'acteurs

AXE 4 - Agir de manière coordonnée pour un urbanisme et un aménagement du territoire favorables à la santé



+ AXE 4 - Agir de manière coordonnée pour un urbanisme et un aménagement du territoire favorables à la santé / *Contenu*

OS 4.1 - Accompagner les collectivités territoriales et les professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement dans l'utilisation des leviers à leur main pour intégrer la santé dans les projets d'aménagement

OO 411 - Renforcer les compétences des collectivités et les pratiques des acteurs de l'aménagement et de l'urbanisme (privés et publics) en matière d'urbanisme favorable à la santé

OO 412 - Développer l'urbanisme favorable à la santé (UFS) dans les documents de planification et les projets d'aménagement

OS 4.2 - Développer des projets d'aménagements et d'urbanisme intégrant les enjeux de santé-environnement et d'adaptation au changement climatique

OO 421 - Renforcer le savoir-faire des aménageurs en matière de végétalisation et de renaturation

OO 422 - Promouvoir les bienfaits des mobilités douces et actives

AXE 5 - Produire et partager les connaissances en santé- environnement pour favoriser le pouvoir d'agir de chacun



+ AXE 5 - Produire et partager les connaissances en santé-environnement pour favoriser le pouvoir d'agir de chacun / *Contenu*

OS 5.1 - Améliorer les connaissances des expositions de la population des Hauts-de-France en matière de santé-environnement

OO 511 - Développer les connaissances scientifiques sur les impacts de l'exposition aux pollutions de l'eau, de l'air et des sols sur la santé humaine et des écosystèmes

OO 512 - Améliorer (qualitativement) les connaissances du grand public sur les interactions Santé Environnement

OS 5.2 - Renforcer l'observation régionale et locale en santé-environnement et l'outillage des collectivités

OO 521 - Renforcer l'observation régionale et locale en santé-environnement et la diffusion des données

OO 522 - Accompagner les collectivités dans la réalisation de diagnostics locaux en santé-environnement

OO 523 - Accompagner la montée en compétences en santé-environnement des élus et agents des collectivités

+ AXE 5 - Produire et partager les connaissances en santé-environnement pour favoriser le pouvoir d'agir de chacun / *Contenu*

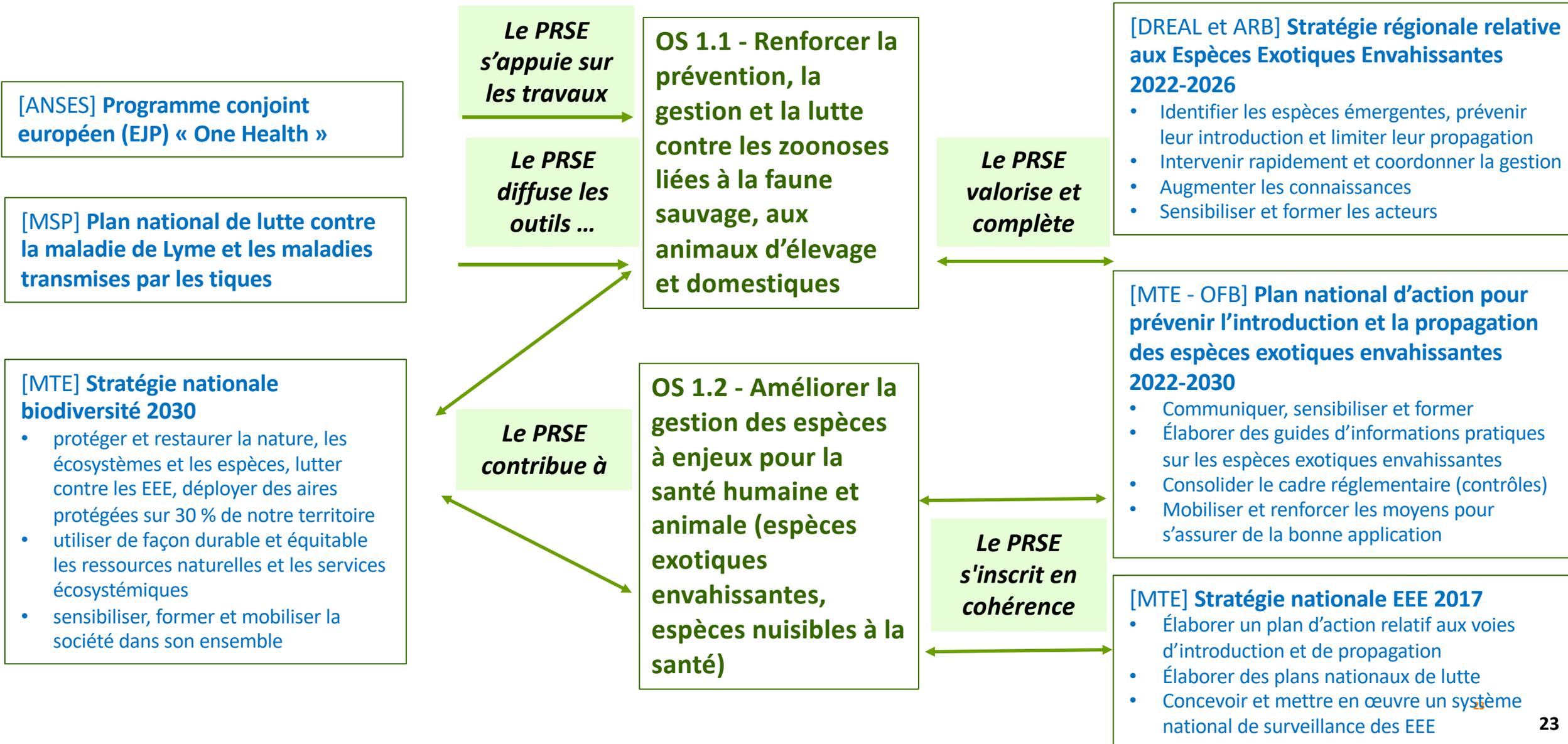
OS 5.3 - Renforcer le pouvoir d'agir des habitants, notamment des jeunes, en santé-environnement

OO 531 - Améliorer les compétences des acteurs de proximité sur le développement du pouvoir d'agir des jeunes et habitants

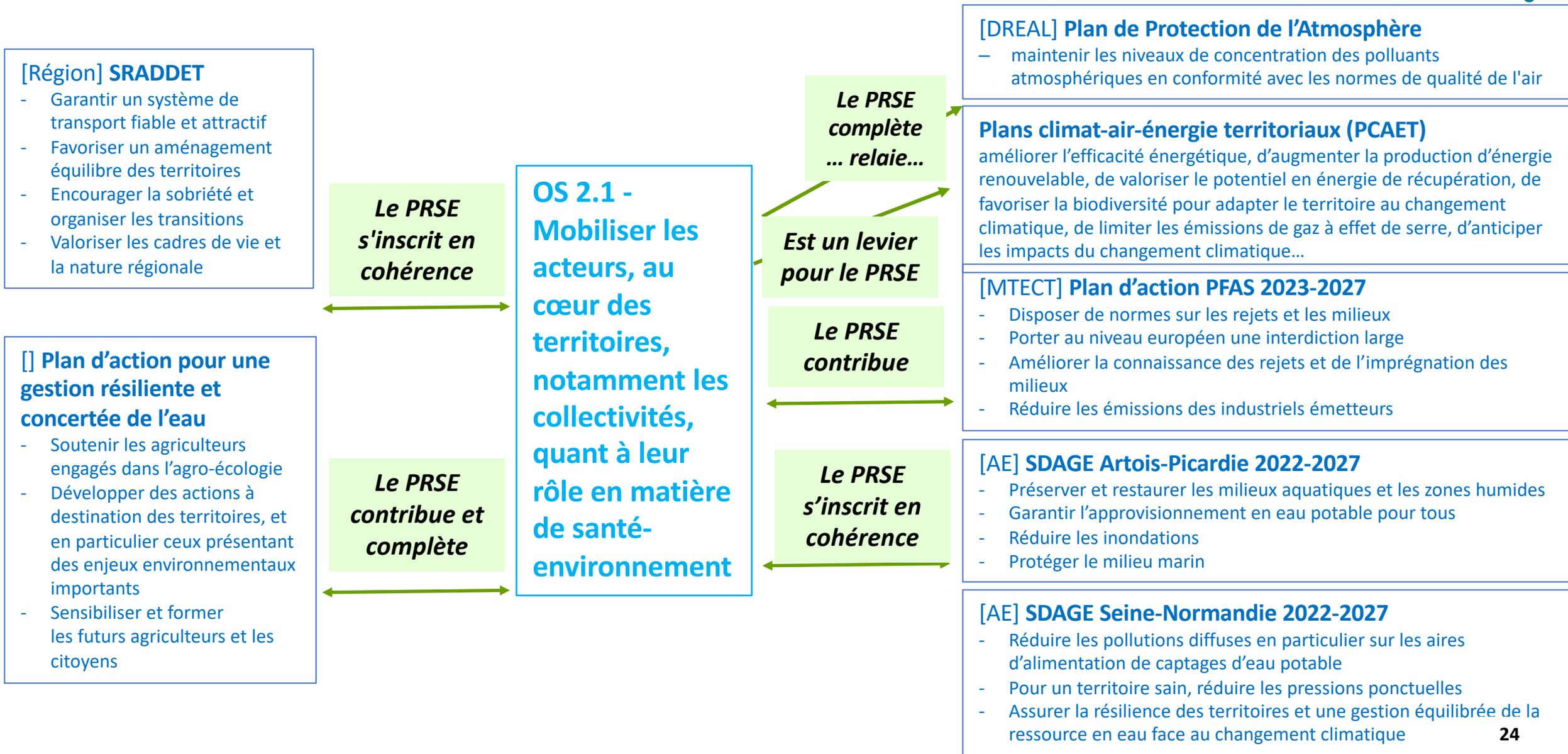
OO 532 - Renforcer le pouvoir d'agir des jeunes en santé-environnement et les mobiliser

ANNEXES

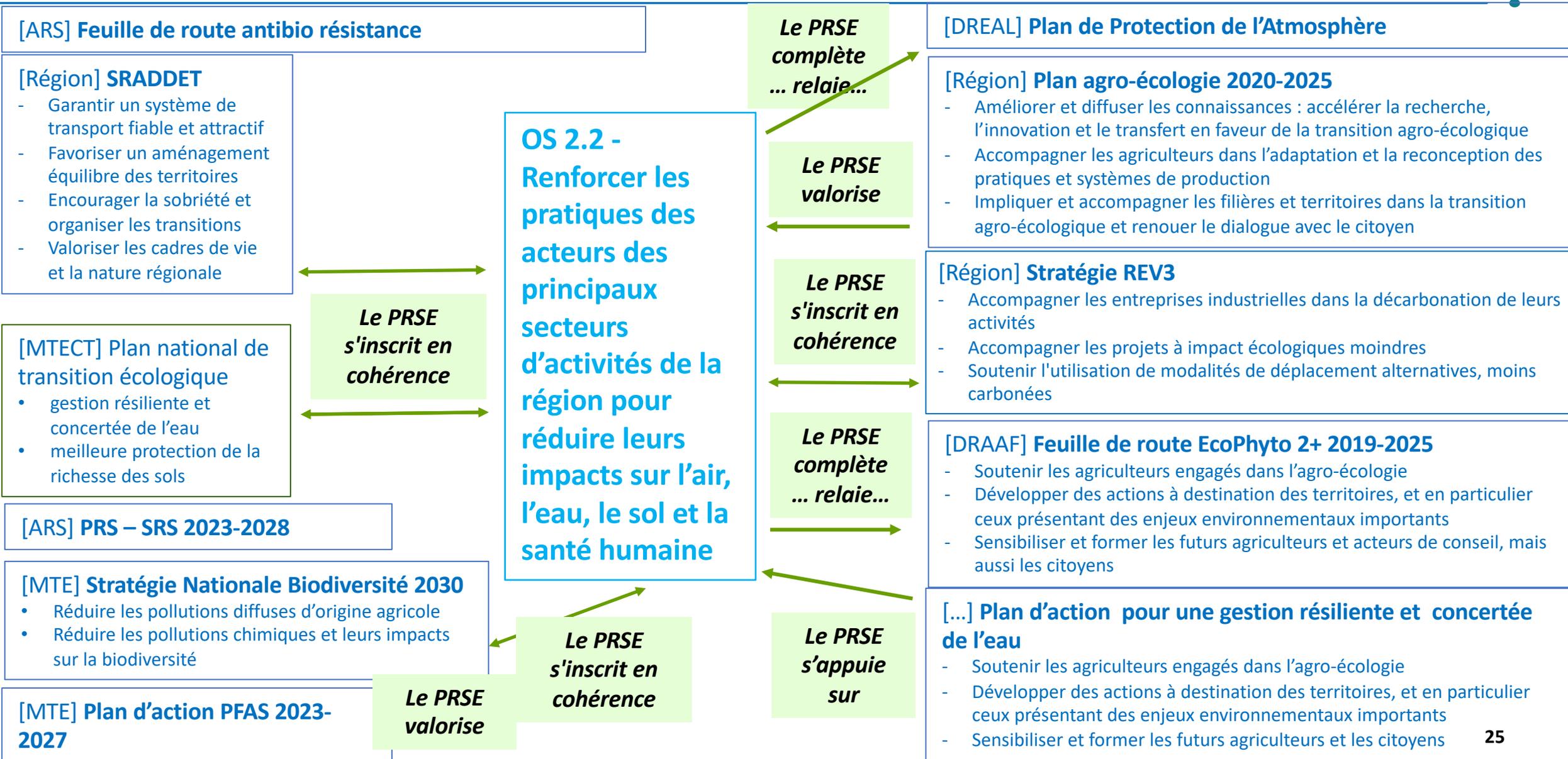
✦ AXE 1 - Renforcer la prévention et la gestion des zoonoses et des espèces à enjeux pour la santé humaine et animale / *Articulation avec les autres plans et programmes*



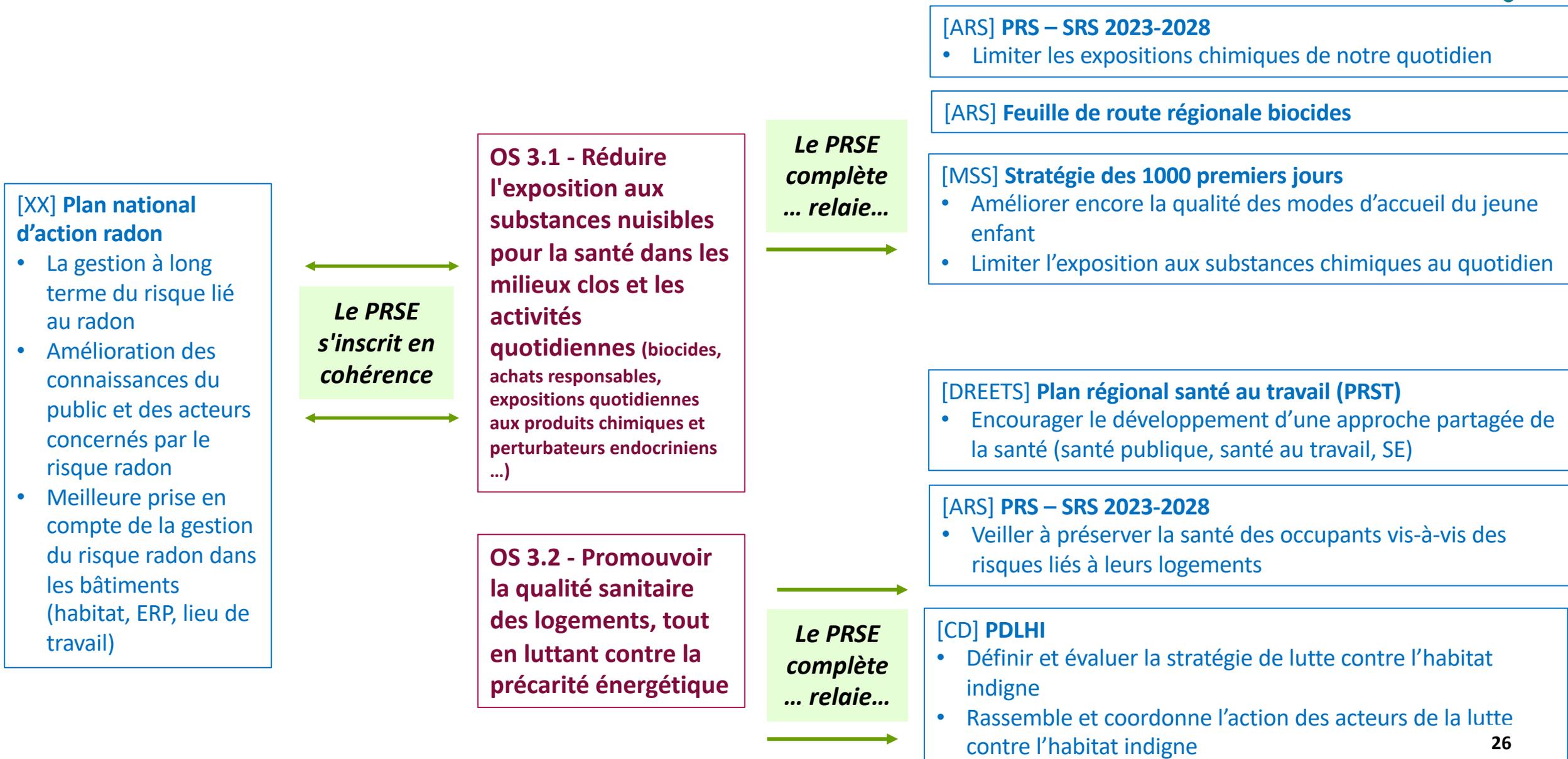
✦ AXE 2 - Réduire l'impact des activités humaines sur l'eau, l'air et le sol / *Articulation avec les autres plans et programmes*



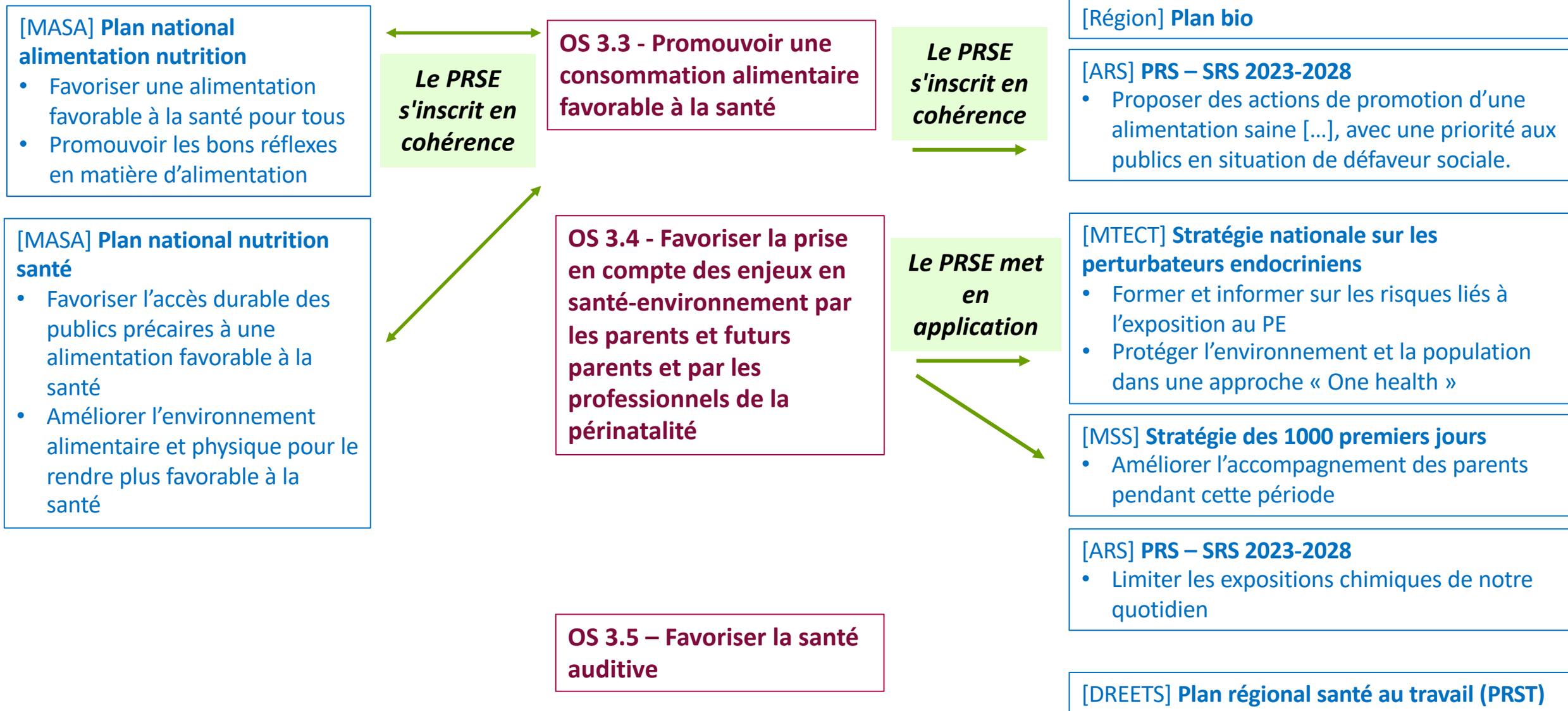
✦ AXE 2 - Réduire l'impact des activités humaines sur l'eau, l'air et le sol / *Articulation avec les autres plans et programmes*



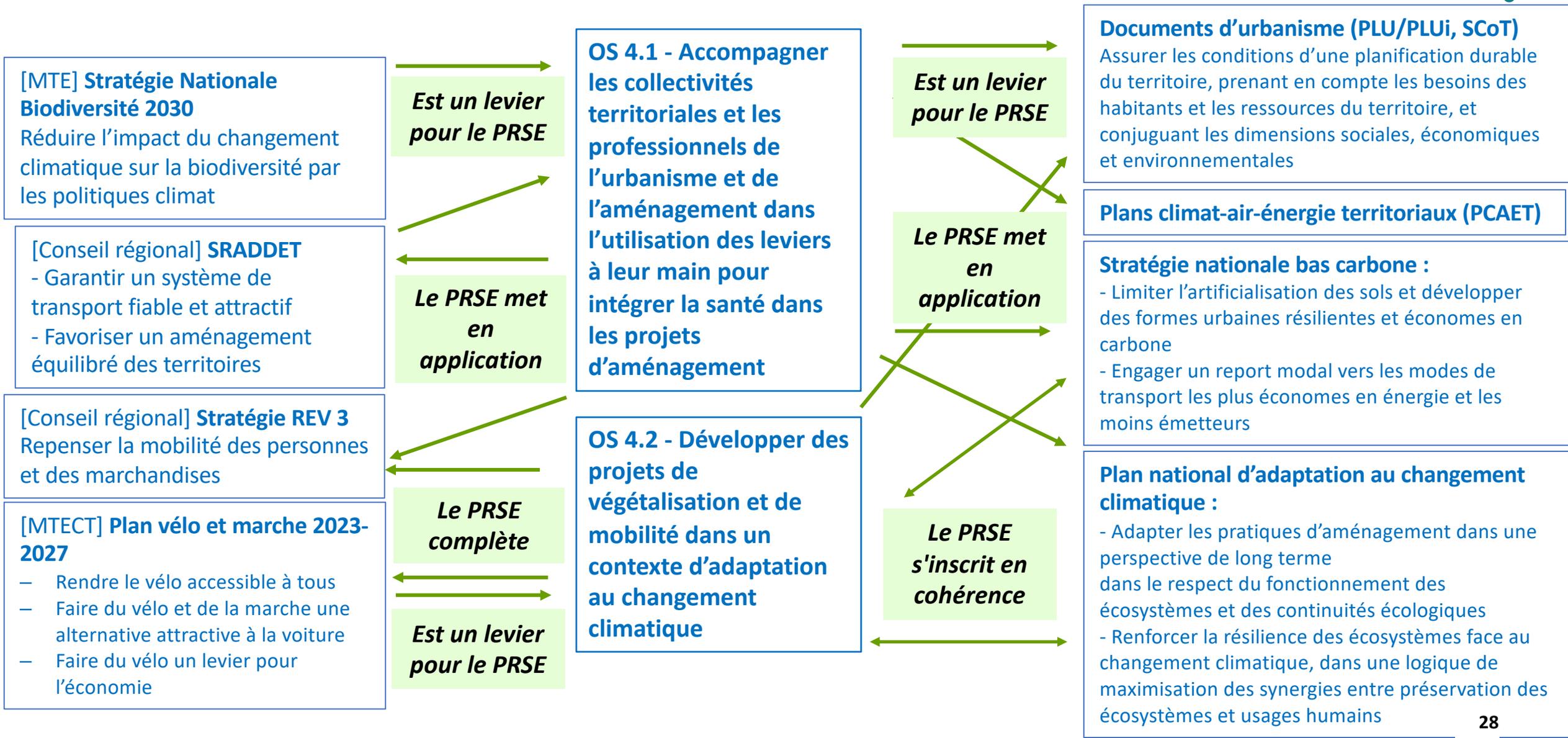
✦ AXE 3 - Renforcer les modes de vie, de consommation, et les environnements intérieurs respectueux de la santé / *Articulation avec les autres plans et programmes*



+ AXE 3 - Renforcer les modes de vie, de consommation, et les environnements intérieurs respectueux de la santé / *Articulation avec les autres plans et programmes*



AXE 4 - Agir de manière coordonnée pour un urbanisme et un aménagement du territoire favorables à la santé / *Articulation avec les autres plans et programmes*



+ AXE 5 - Produire et partager les connaissances en santé-environnement pour favoriser le pouvoir d'agir de chacun / *Articulation avec les autres plans et programmes*

